



Coordonnateur SPS

Changement de niveau 3 vers niveau 2 - Phase réalisation



Durée

35.00 Heures
5 Jours

Référence

STD-SPSCHAN2



Pré Requis

- Justifier d'une expérience de 3 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou Maîtrise d'Oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.
- Avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de moyenne importance.



Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur sur des opérations de 3ème catégorie et de 2ème catégorie en phase Réalisation.

Objectifs :

- Pouvoir étendre le périmètre de ses interventions de coordonnateur SPS à des opérations de 2ème catégorie dans la limite de la phase de réalisation.

Nota : Le stagiaire peut toujours exercer ses missions de CSPS sur des opérations de 3ème catégorie en phases conception et réalisation.

Retrouvez le planning 2024 de nos formations CSPS sur

<https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csps-2024>

Contenu

Préalable :

Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

MODULE SPECIALISE REALISATION

- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S.
- Etude de cas.

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTB.



Moyens pédagogiques

- Exposés
- Exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.

Modalités d'évaluation

- Une évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.
- Une évaluation professionnelle par un jury indépendant est réalisée en fin de formation conformément à l'arrêté du 26 décembre 2012.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation de compétences de Coordonnateur SPS de Niveau 2 en Réalisation.

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>).

